



Aux propriétaires de résidences
secondaires en Anniviers

Anniviers, le 26 février 2021

Taxe de séjour forfaitaire

English version available on www.anniviers.org

Deutsche version verfügbar auf www.anniviers.org

Madame, Monsieur, Chère/Cher propriétaire,

Nous profitons de la facturation de la taxe de séjour forfaitaire pour vous transmettre quelques compléments d'informations en lien avec cette taxe.

Les revenus de la taxe de séjour forfaitaire et de la taxe de promotion touristique sont majoritairement reversés à Anniviers Tourisme SA afin de fournir des prestations bénéfiques au secteur du tourisme. Celles-ci sont définies sur le site d'Anniviers Tourisme www.valdanniviers.ch. Cette entité gère le Pass Anniviers Liberté dont l'évolution des prestations vous est expliquée dans le courrier joint en annexe.

La partie du montant de la taxe de séjour forfaitaire qui n'est pas reversée à Anniviers Tourisme SA, permet à la Commune d'offrir une large gamme d'avantages mis à la disposition de nos hôtes dans différents secteurs d'activité. Voici quelques exemples illustratifs de prestations partiellement subventionnées par cette taxe :

- Culture : soutien aux manifestations, aux musées, et à l'observatoire François-Xavier Bagnoud.
- Sports : contribution au financement des piscines de Zinal et Vissoie ainsi que du futur spa de St-Luc, la patinoire de Vissoie, le damage des pistes de ski de fond, l'entretien des sentiers pédestres ou encore l'Indoor Park récemment construit.
- Transports : financement de la gratuité hivernale des bus navettes.

Un rapport sur l'utilisation des revenus de cette taxe par la Commune est présenté annuellement au Conseil d'administration d'Anniviers Tourisme SA.

Au sujet de la taxe de promotion touristique, facturée aux particuliers et aux entreprises, le Conseil municipal a décidé de facturer ces taxes selon le règlement communal en vigueur. Cela permettra à Anniviers Tourisme de continuer les campagnes nationales menées avec Sierre Anniviers Marketing et d'effectuer d'autres actions promotionnelles.

La Commune, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, dont l'Association Anniviers R2, continuera d'œuvrer afin d'élargir l'offre mise à disposition et ainsi de renforcer l'expérience vécue par nos visiteurs.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous présentons, Madame, Monsieur, Chère/Cher propriétaire, nos salutations distinguées.

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANNIVIERS

David Melly
Président

Sophie Zufferey
Secrétaire